

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

CHANTELOUP

Présent le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

gama

zAD

capla

Granville Terre & Mer

Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

Ua2 : centre-bourg des autres communes

Uba2 : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Uza : secteur économique artisanale

Zone à Urbaniser (AU)

1AUh2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

Ne : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif

Npt : zone naturelle patrimoniale

2. PRESCRIPTIONS

.....

Chemin à préserver (L.151-36 CU)

.....

Emplacement réservé (L.151-41 CU)

.....

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

.....

Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE

.....

Limites parcellaires

.....

Bâti dur

.....

Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

.....

Nouvelle construction, non cadastrée

.....

Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

N° ER (voir plan)	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
56	Aménagement de carrefour	Commune	394
57	Aménagement de carrefour	Commune	75
58	Création de voirie	Commune	251
59	Cra	Commune	156
60	Aménagement de carrefour	Commune	474
62	Création de voirie	Commune	1072
63	Aménagement de voirie	Commune	564
64	Création de voirie	Commune	475
61	Création de voirie	Commune	1789

Plan de zonage n°1

Version pour arrêté